

Aux membres du Conseil général
1324 Premier

Premier, le 8 novembre 2021

Préavis municipal no 195 pour le conseil du 2 décembre 2021 - Budget 2022

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

I - Préambule

Le projet de budget pour l'année 2022 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 novembre 2021. Selon le tableau comparatif des charges et des produits,

Les charges sont estimées à	fr. 1'151'657.--
Les produits sont estimés à	fr. 1'069'922.--
Ce qui laisse apparaître un excédent de charges de	fr. 81'735.--

II. Quelques remarques particulières

Chapitre 102 - Municipalité

La rémunération de base des municipaux et du syndic est augmentée de fr. 500.-- par année chacun. Pour le surplus, les heures de représentation, de travaux administratifs, de préparation des dossiers et autres, rétribuées à fr. 25.-/heure, sont en augmentation.

Chapitre 11 - Administration

Dès le 1^{er} janvier 2022, le personnel sera soumis à la LPP (11.301).

La mise en place du guichet cartographique vaudois devrait coûter env. fr. 2'000.- (11.3185).

Chapitre 21 - Impôts

La simulation du calcul des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques prévoit une très légère augmentation, mais la crise sanitaire pourrait encore avoir des répercussions sur ces chiffres. Il devrait y avoir quelques transactions immobilières, raison de notre optimisme dans le compte « droit de mutation » 21.404. Les autres postes sont stables.

Pour rappel le taux d'imposition est maintenu à 79.50 de l'impôt cantonal de base.

Chapitre 22 - Service financier

La balance entre la participation communale au fonds de péréquation (22.352) et le retour de ce même fonds (c. 22.452 et suivants) est toujours favorable à notre commune. *Cependant, au moment des comptes, ce sont les résultats réels qui seront déterminants.*

Déficit ligne de bus : fr. 12'000.- (22.3512). Les transports publics pâtissent encore d'une baisse notoire de recettes, faisant suite aux conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la fréquentation. Les prévisions à ce jour tablent encore sur une diminution du niveau de recettes,

de près de 10% par rapport au niveau effectif de l'année 2019 ; un recouvrement complet n'est pas prévu avant l'année 2024.

Chapitre 32 - forêts

Comme chaque année, le budget des forêts présente un déficit. *Rappelons que les éventuels déficits de ce poste sont partiellement absorbés par les contributions du fonds de péréquation «forêts» (22.452.3)*

Chapitre 322 - pâturages

Il y a toujours des entretiens à faire à la buvette des Auges et au Chalet de Premier afin de les maintenir en bon état, notamment quelques travaux de peinture (322.3141). Nous devrions recevoir une petite subvention du fonds suisse pour le paysage, via Parc Jura Vaudois, en soutien à la réfection des murs en pierres sèches dans nos pâturages (322.465).

Chapitre 35 - Bâtiments communaux

Il n'y a pas de travaux spécifiques prévus dans les bâtiments communaux, cependant, dans chaque poste 35xx.314, un montant a été budgété pour les entretiens courants et imprévus liés à tout propriétaire d'immeuble.

L'investissement dans l'appartement « La Tour » a été entièrement amorti à fin 2020, d'où diminution de fr. 10'000.- des amortissements au collège (351.3312).

Chapitre 43 - routes

Pour entretiens courants de divers tronçons routiers (y.c.éparage des routes et chemins communaux, curage, nettoyage des grilles, etc).

Chapitre 45 - ordures ménagères

Après 20 ans d'utilisation et quelques améliorations, la déchetterie intercommunale reste toujours bien fonctionnelle. Depuis le 1^{er} mai 2021, l'entreprise Henry transport SA est en charge des transports. De plus, elle gère et fournit le personnel de surveillance de la déchetterie, ce qui facilite les éventuels remplacements en période de vacances. De plus, les personnes intéressées à cette tâche (2 fois par semaine toute l'année par tous les temps) ne se bousculent pas au portillon.

Afin de respecter la loi sur les déchets compostable (art.12 al.2 RLGD) le compost n'est plus déposé à même le sol, et il sera évacué dans une compostière (nouveau C. 45.318.10). Après une période d'évaluation, il en sera de même pour les branches.

Les coûts de transport du papier et du bois ont baissé de 10%, et celui du bois de 14%.

La ferraille n'est plus donnée contre le transport ; une fois les frais déduits, les vidages de mai et août 2021 ont rapporté 336.10 Frs.

Le coût du transport des ordures ménagères s'élevait à 8554.10 en 2019 et 8265.40 en 2020, il est désormais fixé à 6720.50 Frs par année.

La part restante de la ristourne du verre une fois le transport déduit s'élevait 16.50 Frs ; en fixant le transport d'une benne de verre et en la tassant plusieurs fois, la part restante devrait se situer autour de 35 frs. A noter que la ristourne du verre arrive au mois de juin et qu'il faudra plus qu'un exercice comptable pour le vérifier complètement (2023)

Les deux municipalités gardent le contrôle complet concernant le choix des exutoires.

A noter que 250 Frs de charge en plus pour la commune représente un franc de plus sur la taxe déchet.

Chapitre 46 - épuration

Le budget de l'AIVN à Croy est légèrement supérieur (46.352), d'où une légère augmentation de notre participation. Pour 2022, le prix du m3 épuré reste inchangé pour les citoyens à fr. 2.70.

Chapitre 50 - Administration des écoles

Notre commune compte 35 enfants scolarisés (31 l'an dernier), d'où une augmentation de notre participation, cette dernière se calculant pour moitié au nombre d'habitants et pour moitié au nombre d'élèves.

Chapitre 7 - sécurité sociale

Ajoval et UAPE Romainmôtier : les chiffres prévisionnels sont stables, mais basés sur les heures d'utilisation de 2020 alors que le nombre d'enfants a augmenté depuis lors....

Chapitre 81 - service industriel

Le prix d'achat de l'eau à la Source Mercier passera de fr. 1.90 /m3 à fr. 2.10/m3 dès le 1^{er} janvier 2022 alors que l'amortissement restera fixé à fr. 35.- par habitant. Selon le nouveau règlement sur la distribution de l'eau, son annexe et son tarif de détail, le tout adoptés lors du conseil du 7 octobre dernier, dès le 1^{er} janvier 2022, le prix de l'eau vendue aux citoyens sera fixé à fr. 1.20/m3 et une taxe d'abonnement annuel par unité de logement de fr. 195.-- sera introduite (nouveau C. 81.434.2). Le prix des compteurs a également été revu (fr. 60.- jusqu'à 35 mm, fr. 90.- au-dessus).

III. Commentaires

Les amortissements obligatoires s'élèvent à fr. 117'500.-- répartis dans les différents postes du budget.

Après avoir tenu compte des charges impératives (facture sociale, réforme policière, déficit ligne de bus, école, accueil des enfants...) ainsi que des amortissements obligatoires, la marge de manœuvre à disposition de la Municipalité pour entretenir le patrimoine communal et assurer le bon fonctionnement des services publics et autres prestations communales à la population est faible.

IV. Conclusions

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 2 décembre 2021
- Il a été soumis à la commission gestion et finances.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

Art. 1 : accepter le budget 2022 tel que présenté, bouclant sur un excédent de charges de fr. 81'735.--.

Municipalité de Premier
Le Syndic La Secrétaire
Etienne Candaux Sarah Breton

Annexes : budget 2022 détaillé.